

BULLETIN MUNICIPAL

EDITO

34ème année, n° 105

Janvier

Février

Mars

Avril

Le printemps est l'époque où des animations seront au rendez-vous pour le plus grand plaisir de tous : fête de Pentecôte, tournois, concours, les arts de l'Isle... Merci au dynamisme de ces associations porteuses de projets rassembleurs.

Suivant nos engagements, l'embellissement et l'aménagement de la commune va se poursuivre avec la réfection de la place Jules Verne en juillet, une partie des trottoirs de la rue de Marne et le lavoir de la Mothe Soudane à l'automne.

L'accès pour les personnes atteintes de handicaps vient d'être réalisé à l'église, par l'employé communal, des stagiaires Corentin et Simon et des élus. Un beau travail à moindre frais, avec des pavés stockés depuis longtemps. Un beau travail en collaboration qui permet de répondre au mieux, au service public dû à chacun.

Notre site internet vous informe régulièrement de la vie communale. Notre bulletin communal continue d'être distribué tous les quatre mois. Une bonne communication est garante du bien vivre ensemble. Il ne faut jamais oublier que l'éditeur est toujours responsable des écrits qu'il publie.

Si la liberté d'expression est garantie par la loi, cette même loi en fixe les limites. Tout n'est pas permis et ce pour ne pas casser le lien social. Sont proscrits, injures, diffamation, calomnies, commentaires sans un minimum de décence, atteinte à l'honneur des personnes comme à la vie privée. Il serait bon que chacun se le rappelle.

Un grand merci pour vos témoignages de soutien.
N'hésitez pas à venir à notre rencontre,

Bien à vous,

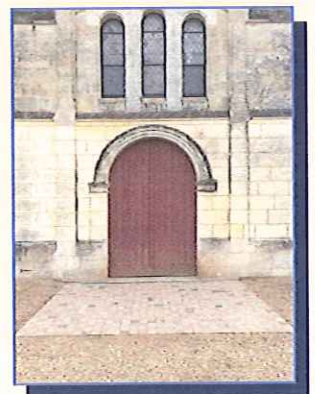
Votre Maire, Paquerette PEYRIDIEUX

SOMMAIRE :

- Conseil Municipal
- Etat Civil
- La vie de l'école
- Commémorations
- Infos mairie
- La vie associative
- Renseignements pratiques



Mise en accessibilité de l'église.



REUNION DU 11 MARS

ADHESION DES COMMUNES DE CESSAC ET ST JEAN DE BLAIGNAC AU SIVU CHENIL DU LIBOURNAIS AVEC APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS (DELIB 2016_1)

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour l'adhésion des communes de Cessac et Saint Jean de Blaignac au SIVU Chenil du Libournais, ce qui porte le syndicat à 122 communes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts du syndicat consécutif au changement d'adresse de son siège, désormais fixé à la mairie de Saint Sauveur de Puynormand au lieu de la mairie de Libourne.

APPROBATION DU RAPPORT N°6 DE LA CLECT ETABLI PAR LA CALI (DELIB_2016_2)

Monsieur BORDET présente le rapport n°6 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées concernant le transfert des charges de la piscine de Libourne jusqu'à l'ouverture du futur stade nautique. Ces frais de fonctionnement seront donc déduits des compensations perçues par la ville de Libourne.

Monsieur FAIJAN demande en quoi nous sommes concernés. Madame NAUDY dit que le Président de la CLECT n'est pas sûr que le projet soit accepté. Madame le Maire présente le projet de stade nautique.

Le rapport n° 6 est approuvé à la majorité par 11 voix pour et 4 abstentions : M. FAIJAN, Mme FEREOLE, Mme NAUDY, M. MANIERE.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CALI « TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'AMENAGEMENT ET DE REPARATION DE LA VOIRIE » (DELIB_2016_3)

Un groupement de commandes pour les travaux et l'entretien de la voirie est proposé par la CALI. Madame NAUDY demande qui sera décideur des commandes. Monsieur BORDET répond qu'il n'y aura pas de changement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à ce groupement de commandes et autorise Madame le Maire à signer la convention.

APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA CALI (DELIB_2016_4)

Selon la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, les EPCI doivent rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les communes membres.

Ce projet comporte un schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Il vise à réduire les dépenses de fonctionnement par la création de services communs (ressources humaines, informatique, finances...) entre les deux principales administrations territoriales (CALI et Mairie de Libourne).

Le second axe à pourvoir porte sur les services d'ingénierie manquants ou inexistantes.

Le troisième et dernier axe doit permettre de renforcer la solidarité territoriale en mettant les moyens des plus grandes communes au service des plus petites.

Après discussion le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce schéma de mutualisation des services.

APPROBATION DU SCoT DU LIBOURNAIS (DELIB_2016_5)

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme de référence qui détermine à l'échelle d'un territoire des règles en matière d'urbanisme : réduire la consommation d'espaces (préservation des terres agricoles et forestières), équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, améliorer les performances énergétiques, diminuer les déplacements, réduire les gaz à effet de serre et renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Le SCoT établi par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais s'oriente par un diagnostic et une évaluation environnementale, un projet d'aménagement et de développement durable, un document d'orientations et d'objectifs. Les documents d'urbanismes des communes doivent être compatibles avec le SCoT.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable sur ce document mais avec réserve : pas de discernement dans ce projet de SCoT entre les zones rurales et les zones urbaines.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS (budget principal et CCAS) (DELIB 2016- 6 ET 7)

* Compte administratif du budget principal 2015 présenté par Monsieur BORDET :

Total des dépenses de l'exercice	361 114.09 €	Total des dépenses de l'exercice	326 342.60 €
Total des recettes de l'exercice	358 574.84 €	Total des recettes de l'exercice	283 016.60 €
Résultat de l'exercice 2015	- 2 539.25 €	Résultat de l'exercice 2015	- 43 326.00 €
Report résultat exercice 2014	+ 14 207.12 €	Report résultat exercice 2014	+ 57 452.16 €
Résultat de clôture	+ 11 667.87 €	Résultat de clôture	+ 14 126.16 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Madame FEREOL demande que le Receveur Municipal soit présent et s'interroge avec Monsieur FAIJAN sur l'emprunt. A leur demande, Madame le Maire explique que l'opération comptable des travaux en régie (aménagement salle TAPS) ne figure pas au compte administratif car elle n'a pas été votée au bon article comptable et donc refusée par le Receveur Municipal. Cette opération de fin d'année n'a pu être réalisée mais les dépenses figurent bien au compte administratif (entretien des bâtiments). Elle figurera au budget 2016.

Madame le Maire quitte la salle pour le vote. Le compte administratif est approuvé à la majorité par 10 voix pour et 4 contre M. FAIJAN, Mme FEREOL, Mme NAUDY, M. MANIERE.

* Compte administratif du budget annexe CCAS 2015 présenté par Madame LAUBA

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses de l'exercice	275.93 €
Total des recettes de l'exercice	100.00 €
Résultat de l'exercice 2015	- 175.93 €
Report du résultat 2014	309.19 €
Résultat de clôture	133.26 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

VOTE DES COMPTES DE GESTION (budget principal et CCAS) (DELIB_2016_8 et 9)

Le compte de gestion établi par le Receveur Municipal permet le contrôle de nos écritures comptables et confirme le résultat de nos comptes.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte de gestion principal 2015 (11 pour et 4 contre) et à l'unanimité le compte de gestion annexe CCAS 2015.

AFFECTATION DU RESULTAT (DELIB_2016_10)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif 2015 :

Considérant les restes à réaliser constatés et votés en section d'investissement : 65 584.00 € en dépenses et 64 272.00 en recettes (solde négatif de 1 312.00 €).

Considérant que le résultat de clôture positif de la section d'investissement suffit à couvrir le solde négatif des restes à réaliser, l'affectation du résultat proposée est le report des excédents de chaque section sur le budget 2016 : soit 11 667.87 € en fonctionnement et 14 126.16 € en investissement.

Approbation du Conseil Municipal à la majorité (11 voix pour, 4 contre).

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2016 (DELIB_2016_11)

Monsieur MALEVRE rappelle les taux actuels : taxe d'habitation : 11.32 % // taxe foncière bâti : 16.68 % // taxe foncière non bâti : 59.34 %.

Au vu de la conjoncture économique difficile, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Accord du Conseil Municipal à la majorité par 11 voix pour. Considérant les recommandations du Receveur Municipal et du Conseil Général en 2010 pour le projet d'aménagement de bourg, M. FAIJAN, Mme FEREOL, Mme NAUDY, M. MANIERE souhaitent augmenter les impôts tous les ans et donc s'abstiennent.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Madame le Maire présente les prévisions de travaux 2016 : lavoir de la Mothe Soudane, trottoirs rue de la Marne, goudronnage de la place Jules Verne, acquisition de chaises et une table pour la salle du Conseil, remplacement des foyers d'éclairage public vétustes, ainsi que les travaux restant à réaliser sur l'exercice 2015 : extension des réseaux assainissement et eau rue des jardins, barrière de sécurité au vieux chêne, règlement des travaux d'aménagement du parvis de la mairie, étude carte communale.

M. FAIJAN et Mme FEREOLO demandent à revenir sur la pose du concentrateur GRDF. Le Conseil Municipal refuse à la majorité de reprendre ce débat.

Le compte rendu de la réunion du 11 mars dernier est approuvé à la majorité (11 pour, 4 contre : M. FAIJAN, Mme FEREOLO + pouvoir Mme NAUDY, M. MANIERE).

Informations données par Mme le Maire :

La Commission Départementale de Coordination Intercommunale s'est réunie au sujet du schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet. Il en ressort que :

- les syndicats sont maintenus y compris les syndicats de collège,
- le SIAEPA Vallée de l'Isle sera repris par la CALI en 2020 car ce sont des compétences obligatoires pour une agglomération.

- la CALI fusionnera avec 5 communes du Sud-Libournais (Izon, Saint Germain du Puch, Vayres, Arveyres, Cadarsac) et 7 autres communes du Brannais (Camiac et Saint Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérijean, St Quentin de Barron, Tizac de Curton), soit 46 communes pour 88699 habitants.

Le 11 juin prochain, tous les Conseillers Municipaux seront réunis à l'ESOG pour la présentation des gros projets de la CALI (fusion, fibre optique, stade nautique...).

L'allée pour l'accessibilité à l'église a été faite. Mme le Maire remercie Didier GADEAUD qui a eu l'idée d'utiliser les pavés détenus par la commune et l'aide qu'il a apportée dans l'encadrement de ces travaux faits par l'employé communal. Merci aussi à Cédric BORDET pour l'aide après ses journées de travail et la préparation du chantier. Merci également à Umberto FURLAN.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE CCAS 2016 (DELIB_2016_12)

Madame le Maire rappelle que le budget que nous allons voter est un budget prévisionnel. Il peut donc être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante. Il prévoit les recettes et les dépenses de l'année en cours.

Présentation du budget principal :

Dépenses de fonctionnement : 385 984 €

Recettes de fonctionnement : 385 984 € dont 11 667 € d'excédent 2015 reporté

La loi nous impose d'amortir les frais de participation à l'extension des réseaux eaux et assainissement réalisés sur notre commune depuis 2007, soit 8 763 € qui peuvent être amortis sur une période de 10 ans. Pour 2016, la somme de 880 € est prévue en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement. Le Conseil Municipal approuve à la majorité ce plan d'amortissement 2016-2025 par 11 voix pour et 4 abstentions. (DELIB_2016_13)

☞ Dépenses d'investissement : 167 377 €. En plus des restes à réaliser votés en 2015, sont prévus : l'annuité des emprunts, le changement des foyers d'éclairage public vétustes, la réfection de la place Jules Verne, les trottoirs de la rue de la Marne, la consolidation du lavoir de La Mothe Soudane, la mise aux normes de l'éclairage de la salle des enseignants, l'acquisition de mobilier pour la salle du Conseil Municipal et la carte communale.

☞ Recettes d'investissement : 167 377 € dont 14 126 € d'excédent 2015 reporté. L'emprunt de 40 000 € souscrit en décembre 2015 a été versé en janvier 2016, il figure donc dans les restes à réaliser. A noter : 41 396 € ont été reversés au titre du FCTVA sur les travaux d'aménagement de bourg réalisés en 2014. Sont également prévues, les subventions finançant les travaux (DETR, subvention CAB, FDAEC).

La loi des finances 2016 prévoit que les travaux d'entretien des bâtiments et voirie faits par des entreprises peuvent être présentés au FCTVA pour percevoir une partie de la TVA. Le taux passe de 15.761 % à 16.404 % pour les travaux 2015. La nomenclature a été modifiée.

A la demande de la trésorerie, des opérations comptables sont à prévoir au budget pour un montant total de 32 322 € en dépenses et en recettes (permet la prise en charge des amortissements, de l'ajustement de l'inventaire, de la clôture des frais d'études et des modifications de nomenclature budgétaire).

Le budget principal est approuvé à la majorité par 11 voix pour et 4 contre.

Présentation du budget annexe CCAS

Dépenses de fonctionnement : 133 €

Excédent reporté : 133 €

Madame le Maire explique que l'article 79 de la loi NoTRE supprime l'obligation pour les communes

CONSEIL MUNICIPAL

de moins de 1500 habitants de disposer d'un Centre Communal d'Action Sociale. La dissolution du CCAS n'interviendrait qu'au 1^{er} janvier 2017 et une délibération doit être prise. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision. En conséquence, aucune subvention n'est versée du budget principal au budget annexe CCAS.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAEC (DELIB_2016_14)

Madame le Maire propose d'établir la demande de subvention au titre du Fonds d'Aide à l'Équipement des Communes sur les travaux de voirie et la réparation de la cloche.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES PROPOSE PAR LA CALI ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION (DELIB_2016_15)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes et autorise Madame le Maire à signer la convention.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX 2016 (DELIB_2016_16)

Monsieur BORDET présente les différents devis reçus. Madame FEREOL demande le report du choix des entreprises car cela n'a pas été discuté en commission. Refus par le Conseil Municipal à la majorité (11 voix pour – 4 contre). Monsieur MANIERE demande que les routes soient refaites.

Après présentation des différents devis, l'entreprise Laurière est retenue pour :

- Lavoir La Mothe Soudane : 10 020 € TTC
- Rue de la Marne : 16 408.80 € (sera renégocié à la demande du Conseil Municipal)
- Place Jules Verne : 8 100 €

L'entreprise BODET est retenue pour la réparation de la cloche : 2 680.80 €

QUESTIONS DIVERSES

Suite à la question de M. MANIERE, il est expliqué que les travaux de restauration du ruisseau de Bartebrune visant à arrêter l'érosion seront prévus pour cet été ou à l'automne. En réponse à M. FAIJAN, les travaux de réfection de la route du Bardou seront prévus en 2017.

NAISSANCE

Le 18 janvier : **Maloé BONNIN**
Bienvenue au nouveau-né

ETAT CIVIL

LA VIE A L'ECOLE

LES ACTIVITES DU 3^e TRIMESTRE

- ◆ Voyage scolaire du 9 au 13 mai à Vielle Aure (65)
- ◆ Projection photos du voyage le 27 mai
- ◆ Kermesse le 17 juin



Création de Pâques des élèves encadrés par Nathalie et Jacqueline.

ACTIVITES PERISCOLAIRES :

Merci aux bénévoles qui, ce troisième trimestre, continueront à assurer les activités : Françoise SAUDOU pour le tennis, Martine CALVINHIAC pour la confection des cartes 3D.

Si vous avez du temps, les bénévoles seraient les bienvenus pour diversifier les ateliers : tricot, couture, cuisine et toute autre idée ludique pour les enfants !

COMMEMORATIONS



La première cérémonie au nouvel emplacement du monument aux morts a eu lieu le 19 mars pour la commémoration de l'armistice de la guerre d'Algérie.

La cérémonie du 8 mai sera célébrée à 11h45
Le vin d'honneur est offert par la Municipalité.



INFOS MAIRIE

HORAIRES DE TRAVAUX DE JARDINAGE, BRICOLAGE ...

LES PARTICULIERS

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h30
et de 14h30 à 19h30

Les samedis : de 9h à 12h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12h

LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Interdites de 20 h à 7h

LES EXPLOITANTS AGRICOLES

Autorisé en période de récolte du lundi au samedi de 5 h à 23 h et de 7h à 20h les dimanches et jours fériés.

La divagation des animaux est interdite, mais nous rappelons que les actes de cruauté sur animaux sont passibles de 30 000 euros d'amendes.

Plusieurs cas de chats blessés par balles nous ont été signalés. Le tir d'une balle peut malencontreusement blesser voire tuer une personne et encore plus dans un centre bourg.

Par ailleurs, le port d'une arme est très règlementé.

Conservatoire Botanique National



SUD-ATLANTIQUE

Un programme d'inventaire de la flore sauvage est en cours de réalisation sur l'ensemble des communes de la Gironde et ce jusqu'au 30 novembre 2016. Les agents en charge de cette étude sont autorisés à pénétrer dans les propriétés privées non closes à l'exception des bâtiments. Les agents sont porteurs d'un arrêté préfectoral ainsi que d'un mandat. S'ils jugent utile de pénétrer dans une propriété close, ils doivent en faire la demande aux propriétaires au moins 5 jours à l'avance.

CARTE COMMUNALE



Notre document d'urbanisme est toujours en cours de révision. Vous serez informés des dates de l'enquête publique au cours de laquelle vous pourrez consulter la cartographie des différentes zones et y apporter vos observations



La Direction Générale des Finances Publiques lance en 2016 un nouveau service qui permettra aux usagers, imposables ou non, de disposer d'un avis en ligne dès la signature de la déclaration de revenu sur internet.

Les usagers peuvent retrouver tout au long de l'année leur avis de situation déclarative dans leur espace sécurisé sur impots.gouv.fr

Cet avis devient le nouveau document de référence et remplace l'avis de non imposition (qui n'existe plus) pour les usagers non imposables. Ceux qui déclarent en ligne peuvent en disposer dès l'ouverture de la déclaration en ligne à compter de **mi-avril**.

Vous pouvez vérifier cet avis sur le site : impots.gouv.fr/verifavis.



Le SMICVAL du Libournais Haute Gironde reconduit la mise à disposition et la livraison gratuite de remblai de ses déchèteries pour les besoins de la commune et des administrés.

Ce remblai peut contenir :

- Carrelages et faïences, lavabos ou baignoires, terre, sable ou argiles (sont refusés : amiante, plâtre, fumier, excréments ou autres déchets fermentescibles, ciments et enduits en poudre dans des sacs).

Pour cela, il faut :

- Faire une demande d'autorisation en mairie
- L'autorisation, signée par la mairie, sera faxée, envoyée ou déposée au SMICVAL de St Denis de Pile.

Sans cette autorisation, le chargement ne pourra s'effectuer.

SMICVAL du Libournais Haute-Gironde
8, route de la pinède

33910 SAINT DENIS DE PILE

Tel : 05.57.55.39.79 - Fax : 05.57.55.39.71

Site : www.smicval.fr



Association
Les Bouchons d'Amour

Collectez les bouchons en plastique,
Apportez-les en mairie.
Sauvez la planète,
Aidez une personne handicapée.



INFOS MAIRIE



Point d'Accès au Droit Informier - Ecouter - Conseiller

Vous avez besoin d'une information ou d'un conseil juridique ? www.defenseurdesdroits.fr

Informier, orienter le public et traiter directement les réclamations qui leur sont soumises.

Lieu des permanences sur rendez-vous :
Sous-Préfecture- 8bis avenue de Verdun
33500 LIBOURNE

Contact uniquement par téléphone : 05.57.25.45.74
Ou par mail : pad@lacali.fr



INITIEZ VOUS AUX PREMIERS SECOURS

Suivez une initiation gratuite de deux heures

Suite aux attentats survenus à Paris en novembre dernier, le Ministère de l'Intérieur a souhaité que soient organisées des actions de sensibilisation et d'initiation aux "gestes qui sauvent" à destination de la population.

De nouvelles sessions sont organisées entre autre à Libourne les 30 avril et 28 mai prochains de 10h à 12h ou de 16h à 18h .

Pour vous inscrire :
www.gironde.gouv.fr/Les-gestes-qui-sauvent

Pensez à l'entretien de votre installation d'assainissement non collectif !

Pour qu'une installation d'assainissement non collectif puisse fonctionner correctement, il est nécessaire de penser à faire réaliser son entretien. L'entretien consiste à faire vidanger régulièrement, en moyenne tous les 4 ans, les différentes fosses présentes sur les installations. Un entretien régulier permet d'augmenter également la durée de vie des ouvrages !

Le SPANC du .S.I.A.E.P.A. de la Vallée de l'Isle propose une prestation Entretien des installations d'Assainissement Non Collectif. En effet, la collectivité a passé un contrat de prestations avec une entreprise permettant de proposer aux usagers des tarifs très compétitifs grâce à la mise en place de bons de commandes groupés. L'objectif du syndicat étant de proposer une prestation de qualité avec une traçabilité des déchets à un tarif de groupe négocié au plus juste !

Pour passer commande, il est nécessaire de signer une convention (ou bon de commande) avec le syndicat. La convention est disponible sur le site internet : www.siaepavi.fr.

Le calendrier des interventions pour l'année 2016 est le suivant :

Délai d'inscription de l'utilisateur (date de réception de la convention signée au SIAEPAVI)	Intervention de l'entreprise : A partir de la dernière semaine du trimestre
Jusqu'au 31/05/2016	semaine 25, à partir du 20/06/2016
Jusqu'au 31/08/2016	semaine 38, à partir du 19/09/2016
Jusqu'au 30/11/2016	semaine 50, à partir du 12/12/2016

Prestations proposées	Tarif € TTC
Frais de dossier pour prestations entretien ANC	gratuit
Prestation de base pour une fosse de 4 000 l	180,00 €
Plus-value pour une longueur de tuyau > 30 m par tranche de 10 m	12,00 €
Plus-value pour un volume de fosse > 4 000 l par tranche de 1000 l	36,00 €
Plus-value pour dégagement des ouvrages	60,00 €
Minimum si déplacement pour rien	60,00 €



INFLUENZA AVIAIRE

INFOS MAIRIE

En tant que commune limitrophe au département de la Dordogne concerné par la grippe aviaire, nous devons procéder au recensement des éleveurs de volailles, que ce soit à des fins commerciales ou non commerciales.

Un imprimé est à compléter à la mairie. Il vous sera communiqué les mesures de protection à prendre. Vous devez signaler à votre vétérinaire toutes mortalités suspectes. Des contrôles pourront avoir lieu pendant la période de vide collectif fixée par la Préfecture de la Gironde (18 avril au 16 mai 2016).

=> Venez en mairie, remplir le formulaire de déclaration de vos oiseaux ou de vos volailles.



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour voter en 2017, vous devez demander votre inscription sur nos listes électorales **avant le 31 décembre 2016**. Se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



RECENSEMENT JOURNEE D'APPEL

Nés (es) en avril, mai ou juin : recensement avant le 30 juin 2016
Nés (es) en juillet, août ou septembre : recensement avant le 30 septembre 2016



Journées portes - OUVERTES Apprentissage Libourne

CAP employé de commerce
CAP employé de vente
CAP maçon
BAC PRO commerce
BAC+3 commercial banque assurance

Ouvert les :

- ☞ Samedi 30 avril : de 9h à 12h
- ☞ Mercredi 18 mai : de 13h30 à 16h
- ☞ Samedi 4 juin : de 9h à 12h
- ☞ Mercredi 15 juin : de 13h30 à 16h



Coordonnées :
7bis, rue de Max Linder - 33500 LIBOURNE
Tel: 05.57.25.40.66 / Courriel : accueil@ilfa.fr

Plan d'accès sur www.ilfa.fr
A côté la CCI de Libourne, route de Coutras / Angoulême



CRECHE DE CAMPS SUR L'ISLE

Activité intergénérationnelle autour du jardin, subventionnée par la CAF.

Partager et créer un lien entre générations jeunes et anciennes autour d'un jardin (potager, fleurs, nature, biodiversité).

Au jardin de la crèche Mini Pouss' à Camps sur l'Isle; deux fois par mois, quatre enfants et un parent ou grand - parent ; tous les secrets de la nature et les astuces du jardinage.

Les dates : un lundi par mois de 9h30 à 11h et un mercredi par mois de 16h à 17h.

Lundi : 2 mai- 6 juin- 4 juillet- 12 septembre- 10 octobre- 7 novembre- 5 décembre

Mercredi : 18 mai- 15 juin- 27 juillet- 21 septembre- 19 octobre- 16 novembre- 14 décembre

Inscription : Crèche Mini Pouss' 05.57.69.64.46

3 rue Jean Elie Jambon 33660 Camps sur l'Isle.

Minipouss4@orange.fr



DU COTE DE CHEZ TOINE



LA VIE ASSOCIATIVE



7 & 8 MAI 2016

Exposition de tacots le dimanche
Venez vous éclater sur notre simulateur de Formule 1

RESTAURATION sur PLACE
ANIMATIONS



OUVERTURE :
10h00-18h00 les deux jours
Entrée gratuite

Renseignements :
Courriel : ducothedechestoin@jean.com
<http://festanoline.jean.com>
Tel : 07 85 76 29 30



IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique. Merci

Septième édition des « ARTS de L'ISLE ». Les 7 et 8 mai prochains, vous pourrez assister à notre grande exposition d'artisans d'art. Comme tous les ans, l'ouverture au public se fera de 10h00 à 18h00 les deux jours et le vernissage à 12h00 le samedi.

Ils seront une cinquantaine d'artisans à exposer leurs créations. Tourneur, forgeron, potier, artisans de découpe du bois, bijoutiers, modistes, etc... n'attendent que vous. Charly sera présent, avis à ceux qui veulent se prêter aux jeux de la caricature.

Côté animation, le dimanche, un club de voitures anciennes viendra faire admirer ses vieux tacots. Des promenades gratuites seront organisées. Pour ceux qui aiment le stress, un simulateur de Formule 1 sera à votre disposition. Nous verrons si vous êtes aussi bon conducteur que vous le prétendez ! La parade partira du foyer rural, Château de Saint Antoine, Logerie, rue de Logerie, avenue de la Libération, Colybric, boucle à la Mothe Soudane et retour vers le foyer rural. Les voitures resteront en exposition à côté du foyer rural toute la journée. N'oublions pas que cette manifestation est en grande partie financée par les commerçants et artisans locaux au travers d'un petit bouquin publicitaire. Merci de lui réserver le meilleur accueil et merci à ceux qui font vivre tous les jours notre campagne.

Dominique PEYRIDIEUX, le Président

COMITE DES FETES

Pour la 8ème année consécutive, le Comité des Fêtes est heureux de pouvoir vous proposer le programme suivant pour la Fête Locale du village :

Vendredi 13 Mai à 21h00

SHOW de Magie
Mimes - Acrobaties
Sculptures de Ballons
(Pour Enfants & Adultes)

Gratuit



Samedi 14 Mai à 21h00

Spectacle CABARET
Avec Eric NADEAU
(Restauration sur place)

Gratuit



Dimanche 15 Mai à 21h30

BANDAS



À 22h45

FEU D'ARTIFICE MUSICAL



Lundi 16 Mai

VIDE GRENIER

(Restauration sur place)

2.00 € le m²

(Réservations 06.47.78.97.51)

En espérant vous voir dans un esprit de fête, de détente et de convivialité. Toute l'équipe du Comité des Fêtes (Ludovic, Jean-Marie, José, Nathalie, David, Jean-Luc, Gérard, Laëtitia et Fabien) vous dit à très bientôt !!!

Fabien ESTEVE, le Président



PONEY CLUB - CENTRE EQUESTRE



LES ECURIES DE LOGERIE

Depuis le début de l'année 2016, les Ecuries de Logerie organisent un Challenge en partenariat avec la Sellerie Antarès qui regroupe bon nombre de cavaliers régionaux. La première édition de ce challenge en 2015 a connu un fort succès avec presque 250 participants qui ont pris part aux différentes étapes.

La nouvelle édition de 2016 poursuit sur cette lancée et on espère voir autour de la piste un public nombreux avec le retour des beaux jours. Du côté des cavaliers, on prépare activement la période de mai qui annonce le retour des championnats de Gironde et d'Aquitaine. Ainsi les poneys se rendront à Pau et les chevaux à Barbaste pour disputer les championnats d'Aquitaine, puis à Libourne et Lège Cap Ferret pour les championnats de Gironde. Les cavaliers sont motivés après les séances d'entraînement de l'hiver et espèrent glaner quelques médailles et classements.

Les non-compétiteurs ne sont pas en reste et les Ecuries vous proposent différents stages tout au long des vacances scolaires. Ces stages s'adressent à tous les cavaliers, confirmés ou débutants, petits ou grands, et peuvent pratiquer tout autant de disciplines : obstacles, dressage, pony-games, maniabilité, promenades....

Les inscriptions se font dès à présent auprès du club. Pensez également à réserver vos promenades sous le soleil printanier. A très bientôt au club !

Nelly LUCBERNET, la Présidente

LA CLEF DES CHAMPS (randonnées pédestres)

Pour un départ à 14h place de la mairie de St Antoine

- Samedi 23 avril à CERCOUX (17)
- Samedi 7 mai à MONTPEYROUX (24)
- Samedi 21 mai à DOUZILLAC (24)
- Samedi 4 juin à ST CHRISTOPHE DE DOUBLE (33)

Sorties à la journée :

- **Samedi 18 juin** : départ à 9H. Circuit Etang de la Jemaye vers la Ferme du Parcot (Echourgnac 24)
Visite du site et pique-nique tiré au sac
En route vers la ferme d'élevage d'alpagas pour visite
Puis retour à l'étang de la Jemaye
- **Samedi 2 juillet** : journée à Gimel les Cascades (19) pour visite et randonnées.

Les adhérents sont invités à participer au Bol d'Air organisé cette année à St Antoine le 28 mai.

Pour nous rejoindre, venez au départ des randonnées, marcheurs ou promeneurs, nous vous accueillerons avec plaisir !

Gabriel ALARCON, le Président

15ème BOL D'AIR en NORD LIBOURNAIS

SAMEDI 28 MAI 2016

organisé par l'Amicale Laïque de Coutras

Départ à 14 H pour un circuit de 15 km ou 14h30 pour un circuit de 6 km
(rassemblement dès 13h30 parking de l'école de ST ANTOINE SUR L'ISLE)
Ravitaillement à mi-parcours, goûter BIO à l'arrivée
Frais de participation : 6 €/adulte // 4.5 € / scolaire

Inscriptions AVANT LE 25 MAI auprès de M. REYNAUD 05 57 49 27 13
Mme THOMAS 05 57 48 42 50 - M. RATEL 05 57 4 03 15

PERCHE DE L'ISLE

Notre société de pêche organisera un concours réservé aux jeunes de moins de 12 ans le samedi 04 juin 13h30 à Abzac sur « l'étang des 5 chemins ». Une bonne occasion pour nos jeunes de se confronter à ceux d'Abzac et de Saint Médard.

Chaque enfant des écoles recevra une invitation pour participer gratuitement à cette manifestation qui sera l'occasion de passer un superbe moment de pêche en famille avec les encouragements des parents.

Vous pouvez toujours prendre vos cartes de pêche chez nos dépositaires habituels que nous remercions : le secrétariat de mairie de Saint Antoine, le restaurant de l'Ecluse à Logerie et chez Raymond Lagrange à Pécou. Il vous suffira de remplir une fiche et votre carte vous sera renvoyée sous 4 jours environ ou directement par Internet sur le site : www.cartedepêche.fr

La Perche de l'Isle vous souhaite de profiter de la bonne saison, avec le plaisir de se retrouver près de notre superbe rivière.

Alain LAGRANGE, le Président

TENNIS CLUB

Un grand merci à tous les participants à notre loto du 24 avril !

L'école de tennis est ouverte à tous les jeunes qui souhaitent découvrir ce sport ! Les cours gratuits ont lieu tous les mercredis après midi sauf vacances scolaires. Venez nous rejoindre sur les cours !

Michèle FURLAN, la Présidente

GYMNASTIQUE

La saison va s'achever en juin mais nous serons heureuses et heureux de vous retrouver dès septembre pour la reprise des cours les mardis, mercredis et jeudis à votre convenance, au Foyer du Pizou ou de St Antoine !

Michèle DUCHER, la Présidente

LA CHASSE ACCA

L'association de chasse organise les **samedis 7 et 21 mai** une battue aux nuisibles avec lieutenant de l'ouvèterie. Rendez-vous à 7h00 à la gravière de Ferrachat.

Damien FEREOL, le Président

L'ETOILE SPORTIVE

L'Etoile Sportive St Antoine est née !

Depuis un an et demi et la mise en sommeil des Coqs de l'Isle suite à la fin de saison 2014/2015, il n'y avait plus de club de football compétition à Saint Antoine sur l'Isle, malheureusement pour les amoureux du ballon rond dans la commune.

Une nouvelle équipe de motivés s'est formée depuis décembre dernier et a travaillé dans l'ombre pour pouvoir recréer une nouvelle association au sein de la commune. L'Etoile Sportive de Saint Antoine s'est donc montée en association lors de son assemblée générale du 30 janvier 2016, et des démarches ont été entreprises depuis auprès de la Préfecture et du District de Football de Gironde pour une reprise de la compétition à compter de septembre 2016, et une reprise des entraînements à partir de la fin juillet 2016.

Un bureau a été créé, composé de Benjamin HAUTIER, comme Président, de Salomé ACHOUR comme secrétaire, d'Eric PICHEVIN comme secrétaire adjoint et de Kévin BRUN en tant que trésorier. Autour ce bureau s'est formé un comité directeur et un effectif de joueurs motivés et d'esprit familial d'environ 18/20 joueurs.

Nous vous donnons rendez vous dès la rentrée pour passer d'agréables moments en notre compagnie.

Pour plus de renseignements, contactez le club au 06 98 36 10 70 ou par mail : 553463@lfaquitaine.fr



**Benjamin HAUTIER,
Le Président et son
équipe de dirigeants**



FOOT LOISIRS

Le Foot Loisirs continue son petit chemin avec matchs le vendredi soir. L'équipe est toujours ravie de se retrouver sur le terrain.

Nous avons fait notre repas annuel « poules au pot » avec déguisements, une soirée comme à chaque fois, très sympa. Beaucoup de personnes ont joué le jeu pour les déguisements, nous les remercions vivement ! Avec une mention spéciale pour Paulo !

Notre petite association est radieuse. Comme à chaque fois, je renouvelle le fait que le foot loisirs est ouvert à tous, donc si vous souhaitez transpirer un peu n'hésitez pas à nous rejoindre !!!

Très sportivement,

Claude DUHAU, le Président et son équipe

Nos commerçants

Epicerie-dépôt de pain-tabac-journal
M. GALLOT
753 rue de Verdun 05 57 49 60 53

Bar restaurant, pizzeria
le SAN DONATO
1179 avenue de la Libération 05 57 49 68 50

Bar
M. NUNEZ
760 rue de Verdun 05 57 49 67 35

Bar restaurant, camping
M. Mme HOLIER, « Logerie »
1820 route de l'Ecluse 05 57 49 70 01

Boutique d'apithérapie
Chez les Abeilles
396 route de l'Ecluse 06 30 40 55 80

Vente d'agneau fermier, méchoui
M. Mme SANCIER
140 route du Paillot 06 07 02 30 92

Nos industriels

ARRI – Mécanique de précision
ZA de Jamayau 32 rue de Verdun 05 57 56 05 90

SCAEED – M. GOUYGOU
ZA de Jamayau 44 rue de Verdun 05 57 69 51 40

Professions libérales

CABINET D'INFIRMIERES
Nathalie BARAT – Sylvie BOUTON
331 rue de la Marne 05 57 49 60 72

Commerciaux

DF CONSEILS
Conseils en entreprises Daniel FAIJAN
1235 route de la Chaux 05 57 56 05 93

AGENT IMMOBILIER
Alexandre SAINT MARTIN
119 rue Grave de Rieu 06 30 80 37 04

Nos artisans

SCIERIE A FACON MONTAUD Francis
502 Rte de St Christophe de Double
05 57 49 68 61 – 05 57 49 55 66

TOUFEU TOUFLAMME Extincteurs
GALAN Philippe
179 rue de Joliberge 05 57 49 71 30

SOMOTRA HERRUT Gilbert
Terrassement, assainissement...
431 av. de la Libération 05 57 49 77 65

MILLET Vincent
Accordage et réparation d'accordéons
5480 route de la Double 05 57 49 56 25

SARL MC²
ESTEVE Fabien
Vente et pose menuiseries
524 rue de Jamayau 06 62 43 65 82

ANTHONY RAMBAUD
Chaudronnerie, serrurerie, métallerie
697 avenue de la Libération 06 88 42 09 59

José DOS SANTOS RESENDE
Plomberie, dépannages, multi-services
238 rue de l'Isle 06 89 06 55 55

COIFFURE NATHALIE
salon de coiffure hommes/femmes
1170 Avenue de la Libération 05 57 49 69 69

RTPM CROUZEL Vincent
Taille de pierre-maçonnerie-rénovation
632 rue de Jamayau 09 82 24 22 07

OMAH-IT Mark DINGHIN
Meubles en teck
1207 route de l'écluse 05 57 49 25 87

Julien AITHOCINE
Multiservice, bricolage, petits travaux, home staging,
petit jardinage, entretien...
236 rue de Joliberge 06 70 56 88 88

Laurent DOURTHE
Peintre en bâtiment
234 rue de Joliberge 06 75 31 13 12 / 09 67 29 88 37

ASSISTANTES MATERNELLES DE SAINT ANTOINE SUR L'ISLE

Mme TRIBHOU Virginie
53 rue de Bartebrune
06.64.76.30.13

Mme ALARCON Agnès
519 rue de Jamayau
07.50.23.97.28

Mme LABORIE Laëtitia
341 rue de la Marne
06.99.29.96.96

Mme RUELLET Marylène
655 rue de Jamayau
06.65.39.65.36

Relais des Assistantes Maternelles - Aurélie BEAUFILS - 05.57.69.64.72

HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8h30 -12h30	FERME AU PUBLIC	FERME	8h30 – 12h	FERME AU PUBLIC	9h – 12h
14h – 18h	14h – 18h	FERME	13H30 – 18H	14h – 18h	FERME



La Maison pour Tous

Contacts : 648 rue de Verdun 33660 SAINT ANTOINE SUR L'ISLE
Téléphone : 05 57 49 62 19 / Télécopie : 05 57 69 00 16
mairie@stantoinessurlisle.fr

POINT LECTURE ET CYBER : *Ouvert tous les jours pendant les heures d'ouverture de la mairie*